

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique de la mairesse	3
Informations municipales	5
Les bibliothèques	14
Sports, loisirs et vie communautaire	17
La rubrique informative	20
Le calendrier des activités	21
Pour nous joindre	23
Campagne de financement	24

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet
Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 26 n° 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Conseil municipal

Mairesse

Madame Lina Lafrenière

Conseillères et conseillers

Madame Suzie Domingue, district n° 1
et mairesse suppléante

Madame Manon Morin, district n° 2

Monsieur Patrick Morin, district n° 3

Monsieur Mathieu Bellerive, district n° 4

Monsieur Ghislain Brunet, district n° 5

Madame Laurie Soulard, district n° 6

N'hésitez pas à vous référer à nous en cas de besoin ou de questionnement.

La chronique de la mairesse

Madame,
Monsieur,

En ce début de printemps, je tiens à faire part de ma profonde reconnaissance aux citoyennes et aux citoyens de Macamic qui ont su s'adapter aux changements et aux différentes mesures sanitaires imposées par la santé publique. J'encourage chacune et chacun de vous à continuer dans cette voie et à vous inscrire pour recevoir le vaccin, ce qui nous permettra de prendre soin de nous, de nos proches et des autres afin que nous puissions rebondir et revenir à une vie normale le plus rapidement possible.



Lors des dernières séances de travail, vos conseillers municipaux ont analysé plusieurs dossiers en plus de faire un

suivi rigoureux de ceux en cours; en voici un bref résumé :

Dossiers en suivi :

- Agrandissement de notre Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
 - L'avis de recevabilité nous a été confirmé
 - L'étude des différentes options pour l'approvisionnement en eau et la mise à niveau se poursuit
 - Nous avons deux sièges sur les différents comités de mise en place du Centre d'hébergement, un conseiller municipal et le directeur des travaux publics, ce qui nous permet un suivi plus adéquat
- La réfection du chemin ceinture du Lac et de la route Macamic – Chazel : les travaux sont prévus cette année
- Les travaux pour les jeux d'eau seront terminés dès que la température le permettra afin qu'ils soient en fonction dès cet été
- La vente du Chalet Multi-services s'est concrétisée

Nouveaux dossiers :

- Relancer la Corporation de développement
 - Une mise de fonds de 100 000 \$ sera injectée pour le démarrage
- Relancer la Commission des loisirs
- Mise à jour de la politique municipale amie des aînés (es)
- Le conseil a adopté le nouveau règlement sur les animaux
- Les membres du conseil travaillent en étroite collaboration avec la direction de la Régie intermunicipale de Roussillon afin obtenir une structure d'entraînement pour les pompiers, sur notre territoire
- Améliorer la sécurité des piétons pour traverser la rue Principale
- Suivi du lac Macamic – Une demande pour procéder à une pêche expérimentale sera envoyée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ayant pour objectif de procéder à la mise à jour de nos connaissances de la situation du doré dans le lac Macamic. La dernière pêche expérimentale du lac date de l'année 2000.

Ce sont plusieurs défis qui s'offrent à nous dans ces projets en cours et à venir, mais soyez assurés que les

membres du conseil ainsi que moi-même sommes prêts à contribuer à la réussite de ceux-ci.

De plus, conscient des nombreux bienfaits qu'entraîne la pratique sportive, autant sur le plan physique que moral, le conseil municipal a décidé de prolonger l'ouverture du Centre Joachim-Tremblay jusqu'au 2 mai 2021 pour continuer à faire profiter la population locale d'activités sur glace.

En conclusion, nous vous invitons à contacter nos professionnels et vos élus pour plus de renseignements concernant les sujets qui vous préoccupent; nous sommes à votre écoute.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La mairesse,


Lina Lafrenière

Informations municipales

Corporation de développement de Macamic

Suite à la séance du conseil du 1^{er} mars dernier, la Ville de Macamic réitère son engagement à devenir une Ville dynamique et rayonnante. Une Ville de choix où il fait bon y vivre!

Pour ce faire, une mise de fonds de 100 000 \$ sera injectée dans la Corporation de développement afin de réaliser de nouveaux projets et stimuler l'économie locale. Rappelons que la Corporation a contribué à de nombreux projets importants tels que l'ensemble résidentiel Fortin-les-Berges, le sentier pédestre du Grand Héron, la bibliothèque municipale Desjardins et, finalement, de nombreux soupers gastronomiques.

La Ville de Macamic s'engage à poser des actions concrètes en matière de développement afin de répondre aux besoins des familles et des aînés et, par le fait même, améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

Source : Lina Lafrenière, mairesse

Comptes de taxes 2021

Veillez prendre note que les comptes de taxes ont été envoyés par la poste à la fin janvier; si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

Nouvelle signalisation dans le secteur de l'école primaire



Considérant que la sécurité de nos enfants est une priorité pour la Ville de Macamic, nous procéderons à l'installation de nouveaux panneaux de signalisation sur la 1^{re} Rue Ouest près de l'école primaire (pavillon Tremblay), réalisant ainsi deux objectifs, soit de réduire la limite de vitesse à 30 km/heure et interdire les demi-tours.

Préparation aux crues printanières

Suite à une communication reçue du ministère de la Sécurité publique, et à titre préventif, la Ville de Macamic désire informer sa population riveraine, qu'en raison de la pandémie, il ne sera pas possible, encore cette année, d'ouvrir des centres d'hébergement d'urgence pour les sinistrés, en cas de besoin.

Ainsi, nous demandons aux propriétaires de résidences principales aux abords du lac Macamic ou de cours d'eau à risque d'inonder leurs terrains de songer à un endroit où ils pourront se loger avec leur famille en cas d'inondation de leur domicile. Pour ceux qui ont des animaux de compagnie, assurez-vous également de prévoir leur hébergement.

L'hébergement en hôtel, motel et autres établissements similaires ou encore l'hébergement chez des proches sont à privilégier. Pour cette dernière option, l'hébergement n'est possible que dans la mesure où l'état de santé des personnes sinistrées et des proches le permet.

Malgré l'imprévisibilité de la météo, nous suivrons de près l'évolution du dégel et des cours d'eau.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle!

Nouvelle réglementation en vigueur



Le 1^{er} mars dernier, le Règlement sur les animaux No 21-311 abrogeant le règlement 19-277 est entré en vigueur. Les principales modifications apportées lors de la refonte de ce règlement découlent de la nouvelle *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et de son *règlement d'application* (RLRQ, c. P-38-002). En second lieu, la refonte du règlement a également permis d'unifier certaines dispositions avec la réglementation des autres municipalités/villes de l'Abitibi-Ouest dans le but de faciliter le travail des autorités chargées de les appliquer.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2021



Encombrants

Les **encombrants** se définissent comme de **gros objets d'origine résidentielle qui**, à cause de leur taille, **ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières** (déchets ou recyclage) et **ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Dates de la collecte des encombrants

Le mercredi 19 mai 2021 pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic

Le jeudi 20 mai 2021 pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le mardi 18 mai 2021,**

au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 228 (boîte vocale).

Ne pas oublier de mettre vos encombrants dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin **la veille de la collecte.**

Matières refusées lors de la collecte

Veillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est qu'ils faisaient partie des matières refusées.

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu;
- ✓ Pneus non démontés de la jante;
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces;
- ✓ Animaux morts;
- ✓ Armes à feu et munitions;
- ✓ Plastique d'ensilage;
- ✓ Poches de grain;
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)*;
- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)*;
- ✓ Matériel électronique (ex. : écrans, ordinateurs, imprimantes, lecteurs DVD, chaînes stéréo)*;

- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin).

* *Ces matières doivent être apportées à l'Écocentre situé au 15, boul. Industriel, La Sarre.*

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur; ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Pour plus d'information concernant les matières résiduelles, visitez l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca, section « Matières résiduelles ».

Calendriers de la collecte des bacs

Les calendriers de la collecte des bacs (horaire régulier) sont disponibles :

- Sur le **site Web de la Ville** au www.villemacamic.qc.ca, onglet **Services | Déchets et matières résiduelles | Collecte des bacs**;
- À la réception de l'**hôtel de ville** situé au 70, rue Principale à Macamic;
- À la **Bibliothèque secteur Colombourg**, selon l'horaire de la bibliothèque (calendrier du secteur Colombourg seulement).

Veillez également noter que la collecte régulière peut être modifiée dans les cas suivants :

- **Congés fériés** (fermeture du centre de transbordement) : les modifications à l'horaire sont alors publiées à l'avance dans l'Info-Mak, sur le site Internet et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.
- **Bris d'équipement ou conditions météorologiques extrêmes** : comme ces situations sont imprévues, les modifications sont publiées, dès que possible, sur le site Web et la page Facebook de la Ville ainsi que sur le panneau électronique près de la caserne.

NETTOYEZ VOS BACS

Avec le printemps qui est arrivé depuis peu et l'été qui ne tardera pas, la Régie intermunicipale de gestion des déchets rappelle à tous les citoyens desservis par le service de collecte des bacs de procéder une ou deux fois par année au nettoyage de leurs bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur des bacs et qui sont sources d'odeurs nauséabondes et de bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, lorsque les temps froids arrivent, la saleté couvrant les parois et le fond des bacs fait coller les sacs et les matières à l'intérieur, ce qui rend plus difficile la vidange des bacs.

En résumé, avec un bon nettoyage, vos bacs auront meilleur aspect, seront moins malodorants, les matières recyclables et les sacs à ordures ne resteront pas collés à l'intérieur, facilitant ainsi le travail des employés qui doivent les ramasser.

Vous remerciant de votre collaboration!

Source : Joëlle Rancourt

Rappel concernant les abris d'autos amovibles



La date limite pour démanteler entièrement votre **abri d'auto amovible** est fixée par règlement au **1^{er} mai de chaque année**. La toile et la structure de métal doivent être démontées; seuls les ancrages peuvent rester au sol.

Toutefois si, au 1^{er} mai, il y a encore présence de neige et de glace en quantité suffisante pour rendre difficile l'enlèvement des abris d'autos, la Ville peut prolonger le délai. L'information serait alors transmise via la page Facebook de la Ville de Macamic et le panneau électronique près de la caserne.

L'utilisation de l'eau potable



Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable, des normes d'utilisation de l'eau ont été établies; vous trouverez un bref résumé ci-dessous. Vous pouvez consulter l'intégralité de ces normes en visitant le site Web de la Ville au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements**, et ce, pour limiter la quantité d'eau potable utilisée par les citoyens.

L'arrosage des pelouses et des jardins

L'arrosage manuel est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et minuit et les journées d'arrosage permises sont fixées en fonction de la numérotation civique.

Numéros civiques pairs : mardi, jeudi et samedi

Numéros civiques impairs : mercredi, vendredi et dimanche

Les nouvelles pelouses bénéficient toutefois d'une exemption pour les premiers 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules

Le lavage des véhicules est permis tous les jours à la condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique. **Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.**



En règle générale, il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre 19 heures et 6 heures.



**Projet de travaux sur votre propriété :
informez-vous avant de débiter!**



Nous désirons vous rappeler qu'il est **primordial de vous informer avant de réaliser des travaux sur votre propriété**

afin que le service de l'urbanisme puisse vous renseigner sur les normes en vigueur et sur la nécessité, ou non, d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation. Nous vous rappelons également que les permis sont désormais émis sur rendez-vous seulement. À cet effet, vous pouvez communiquer avec **madame Annick Gaudet, inspectrice municipale, au 819 782-4604, poste 227.**

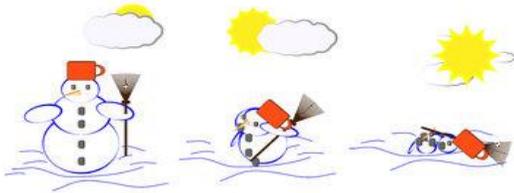
Exemples de travaux possibles sur une propriété pour lesquels il est essentiel de vous informer auprès de la Ville :

- *Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment (maison, garage, remise, remise à bois, etc.) ou ;*
- *Rénovations, réparations, finitions intérieures et extérieures (ex. : changer les armoires de cuisine ou le*

revêtement du plancher, refaire la salle de bain, changer les divisions d'une pièce, changer le revêtement des murs extérieurs, les portes et les fenêtres, refaire la toiture);

- *Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;*
- *Clôture, haie de cèdres, muret;*
- *Enseigne publicitaire;*
- *Travaux sur la rive ou le littoral (coupe d'arbre(s), quai, remblai, stabilisation, enrochement, etc.);*
- *Ponceau d'entrée;*
- *Installation d'un spa ou d'une piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;*
- *Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, etc.);*
- *Installation septique ou prélèvement d'eau potable;*
- *Couper des arbres sur un terrain en milieu urbain ou en bande riveraine;*
- *Etc.*

Fonte des neiges



L'arrivée du printemps est généralement synonyme de fonte des neiges mais, d'une année à l'autre, il est impossible de prévoir de quelle façon la fonte va se passer, au risque de causer divers problèmes comme des inondations, des refoulements d'égouts, des dommages aux infrastructures et aux bâtiments. Puisqu'il est essentiel d'être préparé à ces différentes éventualités, voici un rappel des précautions ou des mesures à prendre pour y faire face, le cas échéant.

Inondations : Les municipalités doivent être attentives aux indices et aux causes potentielles d'inondation sur leur territoire et prendre les mesures pour protéger leurs citoyens et leurs infrastructures. Quant aux citoyens, ils doivent faire le nécessaire pour assurer leur protection et celle de leurs biens.

Voici quelques conseils pour vous préparer adéquatement et limiter les

dangers associés aux inondations :

- Vérifiez si votre domicile est situé dans une zone inondable.
- Informez-vous auprès de votre municipalité des risques d'inondation dans votre secteur et renseignez-vous sur les mesures mises en place en cas de sinistres.
- Préparez votre plan familial d'urgence et votre trousse d'urgence.
- Faites installer un clapet antirefoulement (ou clapet antiretour). Ce dispositif empêche les eaux usées provenant des égouts municipaux ou des installations septiques surchargés de refouler dans le sous-sol. Renseignez-vous auprès d'un spécialiste.
- Vérifiez si votre assurance habitation couvre les inondations.

Pour en apprendre davantage sur la préparation pour faire face aux sinistres potentiels comme les inondations, visitez le site Web du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca

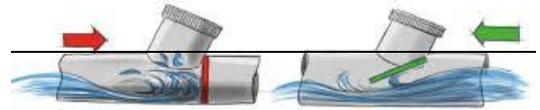
Débordement d'eau sur la chaussée : Il est important d'aviser le service des travaux publics dès que vous constatez que l'eau d'un fossé ou d'un cours d'eau déborde sur un chemin public en communiquant au 819 782-4604, poste 224 ou, en dehors des heures d'ouverture, en composant le poste 5 (urgences).



Ponceau privé gelé : La responsabilité du dégel d'un ponceau privé incombe au propriétaire du terrain desservi par le ponceau. Toutefois, la Ville offre un service de dégelage de ponceau moyennant des frais de 55 \$ l'heure (minimum 55 \$).

Refoulement d'égouts, auto-refoulement ou infiltration d'eau : Des solutions existent afin de protéger votre résidence des infiltrations d'eau au sous-sol; le meilleur moyen de protéger un

bâtiment contre les refoulements, c'est d'installer un ou des clapets antiretour.



Même si cette pratique est proscrite, il est fréquent que l'eau des puisards ou des gouttières soit dirigée vers le réseau d'égouts. Puisque cette eau sera systématiquement retournée vers votre sous-sol en cas de surcharge du réseau, il est plutôt recommandé de la diriger sur votre terrain, loin des fondations.

Depuis le mois de février 2004, afin de protéger ses contribuables contre les refoulements d'égouts, la Ville de Macamic a adopté le règlement No 04-041. Les articles 3 à 6 de ce règlement définissent la responsabilité du propriétaire d'un immeuble en ce qui concerne les soupapes de sûreté (clapets antiretour). Vous pouvez consulter ce règlement ainsi que l'information sur les clapets antiretour et leur installation au www.villemacamic.qc.ca, onglet **La Ville | Politiques et réglementation | Règlements | Refoulement d'égouts**.

Les bibliothèques

Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

819 782-4604, poste 274

Bibliothèque municipale de Colombourg

819 333-5783



Visitez-nous sur Facebook

Horaire et activités

Pour consulter l'horaire et les activités prévues de vos deux bibliothèques : Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic et Bibliothèque secteur Colombourg, consultez la page Facebook de la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.

Nouveautés (Macamic)

- La villa aux étoiles v. 1 et v. 2
Anne Jacobs
- Quand on aime la mauvaise personne
Édith Chouinard
- Jamais tu ne me quitteras
Chevy Stevens
- La chronique des Bridgerton v. 1 et v. 2
Julia Quinn
- Vie secrète
Danielle Steel
- L'Anse-à-Lajoie v. 1
France Lorrain
- Hiii! Haaa!
Caroline Langevin
- L'appât
Sylvie G
- Amour, chocolats et autres
cochonneries...
Evelyne Gauthier
- La malédiction des Dragensblöt
v. 1 à v. 7
Anne Robillard
- La villa des étoffes v. 4
Anne Jacobs
- Quand je parle aux morts
Guillaume Morissette



- Retrouve-moi
Lisa Gardner
- Trois vœux
Liane Moriarty
- Lara v. 2
Marie-Bernadette Dupuy

Revues



Nous avons une belle sélection de revues pour tous les goûts et tous les âges qui sont disponibles pour emprunter. Les revues sont désormais traitées comme un livre et sont enregistrées dans le système. Vous pouvez les emprunter pour un délai de trois semaines consécutives. Des frais de retard seront appliqués, le cas échéant. CAA QUÉBEC, Les idées de ma maison, Châtelaine, Clin d'œil, Cool, Ingrédients-15 minutes, Les Débrouillards, Les Explorateurs, Elle Québec, Je cuisine, Naître et grandir, Prévention au travail, Protégez-vous, Ricardo et Véro sont à votre disposition.

Bingo Tupperware

La Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic tient un BINGO TUPPERWARE en virtuel le 30 avril prochain, à 19 heures 30, comme activité d'autofinancement. Vous désirez participer? Suivez la page Facebook pour information ou contactez Suzie au 819 782-4604, poste 275.

Livre parcours

Chaque mois, une nouvelle histoire à lire, jouer et parcourir est présentée dans le parc Émile-Lesage. Venez les découvrir, seul, en couple, en famille, en groupe scolaire ou en groupe de service de garde, et ce, le jour, le week-end ou même le soir à la lampe frontale... Pourquoi pas? Il suffit de suivre les panneaux!

Activités

Voici un retour en images des activités réalisées dans le cadre de la semaine de relâche.

Atelier créatif : **Mandala nature géant** au parc Émile-Lesage.



Atelier créatif : **Peinture sur neige** au parc Guillaume-Cornellier.



Et tout dernièrement, les familles ont pu participer à la **Chasse aux cocos en famille** dans les rues de la ville pour souligner la fête de Pâques.



D'autres activités s'ajouteront selon le bon vouloir de madame Pandémie, telle la **Fête de la pêche en juin**. Restez à l'affût des prochaines activités en consultant la page Facebook de la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.

Sports, loisirs et vie communautaire

Service des loisirs, de la culture et de
la vie communautaire
819 782-4604, poste 225
mguillemette.macamic@mrcao.qc.ca

Suivez-nous sur :



Finalisation des jeux d'eau au parc Tembec

Étant donné l'hiver qui s'est manifesté vers la mi-octobre 2020, l'entrepreneur responsable de la réalisation des jeux d'eau a dû cesser hâtivement les opérations. L'entreprise responsable du projet exécutera les travaux ce printemps et les jeux seront mis en marche dès que possible. Souhaitons-nous un été chaud et ensoleillé!

Campagne d'embauche du camp de jour Les Petits Castors rusés

La campagne d'embauche du camp de jour est en cours et nous sommes à la recherche d'un ou une responsable de camp et de quatre moniteurs ou monitrices. Les candidats intéressés peuvent acheminer leur curriculum vitae à Mathieu Guillemette, directeur des loisirs, par courriel à l'adresse suivante : mguillemette.macamic@mrcao.qc.ca

Projet d'éclairage au terrain de balle

Excellente nouvelle! Le projet d'éclairage du terrain de balle a reçu une réponse positive de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS); en effet, le projet a été retenu et le Ministère procède à des vérifications de conformité afin de transmettre le tout aux analystes. Suite à cette étape, une convention d'aide pourra être signée, ce qui nous permettra d'octroyer un contrat pour les travaux admissibles.



Sentier pédestre de la Montagne à Fred

Le sentier de la Montagne à Fred a été sélectionné pour faire partie du Défi du randonneur émérite!

Qu'est-ce que c'est?

Le Certificat du randonneur émérite québécois est un programme incitatif qui vise à faire découvrir aux membres les sentiers pédestres que l'on retrouve à travers le Québec.

L'aventure

Sur une liste de 75 sentiers pédestres, vous aurez à parcourir 25 sentiers répartis dans 10 régions touristiques différentes pour accéder au niveau « bronze », 25 supplémentaires pour le niveau « argent » et les 25 derniers pour atteindre le niveau « or ». Demandez-nous la liste ou trouvez-la dans la zone réservée aux membres. Pour participer, il n'y a aucuns frais ni date limite. Il suffit d'être membre de Rando Québec au moment où vous parcourez chacun des sentiers. Un certificat et un écusson vous seront remis pour chacun des niveaux atteints.

Source :

<https://www.randoquebec.ca/certificat-du-randonneur-emerite/>

Projet d'une murale d'art

Un autre beau projet verra le jour cette année : une murale sera érigée en bordure du tout nouveau skatepark situé dans le parc Curé-Aimé-Lamothe. Cette nouvelle infrastructure sera destinée à accueillir des pièces d'art réalisées par des artistes et des citoyens locaux. Plus de détails suivront sur son fonctionnement et les dates de réalisation.

Comptoir familial

Le Comptoir familial a rouvert ses portes le 16 février dernier selon l'horaire suivant : les mardis et les mercredis de 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h et le jeudi de 13 h à 15 h.

Rappel sur les exigences sanitaires : lavage des mains à l'arrivée et au départ, port du masque et distanciation de 2 mètres (6 pieds) en tout temps, maximum de 4 clients à l'intérieur en même temps.

Source : Club Lions de Macamic

Démarche Municipalité amie des aînés **2^e édition**

Vous avez certainement entendu parler de la démarche municipale Amie des aînés (MADA), c'est un programme instauré en 2008 par le



**Municipalité
amie des aînés**

gouvernement du Québec. En effet, tout le Québec est directement touché par le vieillissement de la population déjà présent et qui s'accroîtra dans les prochaines années.

Cette nouvelle réalité amène les décideurs municipaux à intervenir pour créer un milieu de vie favorable aux aînés afin de leur permettre de s'impliquer socialement en offrant des environnements sains, sécuritaires et accueillants dans le but de favoriser le vieillissement actif et en santé chez soi.

MADA est aussi le point de départ d'un changement de mentalité pour faire du Québec et de ses municipalités une société toujours plus inclusive pour tous les âges de la vie.

Le comité de pilotage MADA a pour mission de préparer la 2^e édition de ce

programme en évaluant, validant et recommandant diverses actions à entreprendre dans tous les champs touchés par le vieillissement.

Pour ce faire, nous voulons connaître votre opinion sur différents sujets par le biais d'un sondage.

Nous sollicitons votre participation afin d'enrichir toute la démarche à partir des besoins de la population.

Vous serez informés de la disponibilité de ce sondage en temps et lieu; à ce moment, il sera disponible sur le site WEB de la Ville et vous sera également posté, à votre demande.

Nous vous ferons un suivi régulier de l'avancement des travaux lors des prochaines éditions.

Mme Lina Lafrenière
Mme Laurie Soulard
Mme Fernande Bélanger
Mme Miranda Dessureault
Mme Sylvie Paquin
M. François Alain
M. Laurier Parent
M. Alain Ducharme

Le comité de pilotage MADA

Rubrique informative

Webinaire d'information sur les Prestations fraternelles



Les Chevaliers de Colomb du Conseil 3293 Macamic vous invitent à assister à un Webinaire d'information gratuit **sur les Prestations fraternelles**, offert par le directeur d'Agence, monsieur Marc Madore, le jeudi 29 avril 2021, à 19 heures 30.

Entre autres sujets lors de ces séminaires d'information, il sera question des éléments suivants :

- Prestations fraternelles et avantages offerts aux membres des Chevaliers de Colomb.
- Assurances et produits financiers offerts, leur fonctionnement et leur importance pour vous et votre famille.

- Profils et planificateur, un service gratuit de planification financière offert à nos membres.

S'adressant principalement aux membres des Chevaliers de Colomb, **les non-membres sont également invités à assister à ce Webinaire.**

Pour vous inscrire, vous devez donner votre adresse courriel à un des membres du Conseil 3293 Macamic des Chevaliers de Colomb ou par courriel à l'adresse suivante : florianbelanger@hotmail.com afin de faire suivre l'information au présentateur.

Le lien Internet pour vous connecter au Webinaire vous sera envoyé quelques jours avant l'événement.

Nous espérons vous voir en grand nombre, c'est sans obligation de votre part.

Fraternellement,

Conseil 3293 Macamic

Le calendrier des activités

<u>Avril</u>	30	Bingo Tupperware en virtuel, activité d'autofinancement de la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic, à 19 h 30; cf. p. 15
<u>Mai</u>	3	Réunion du conseil municipal à 19 h
	19	Collecte des encombrants pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic; cf. p. 7
	20	Collecte des encombrants pour le secteur Colombourg; cf. p. 7
<u>Juin</u>	7	Réunion du conseil municipal à 19 h



Permis municipaux

Les permis municipaux sont désormais **délivrés sur rendez-vous seulement**. Pour prendre rendez-vous, communiquez avec madame Annick Gaudet, inspectrice municipale en téléphonant au 819 782-4604, poste 227.

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Colombourg

Mercredi : 13 h à 15 h 30
19 h à 20 h 30

Macamic

Lundi : 13 h à 15 h
Mercredi : 13 h à 15 h
18 h à 20 h
Vendredi : 18 h à 20 h

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 10 juin 2021, **la date limite pour soumettre vos textes est le 14 mai 2021**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

POUR NOUS JOINDRE**SERVICES D'URGENCE 24/24**

Police - Ambulance - Incendie	9-1-1
Bris d'aqueduc ou d'égouts	819 782-4604, poste 5

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ainsi que des principaux services municipaux sont du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 819 782-4604

ou par courriel à macamic@mrcao.qc.ca

ADMINISTRATION (*Taxation et évaluation; avis publics; ressources humaines*)

Lina Lafrenière	Mairesse	270
Evelyne Bruneau	Directrice générale	238
Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221

TRAVAUX PUBLICS (*Voirie municipale; aqueduc et eaux usées; parcs et espaces verts*)

Mathieu Séguin	Directeur des travaux publics	224
----------------	-------------------------------	-----

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(*Permis, certificats et dérogations; collecte des ordures; animaux errants et nuisances*)

Annick Gaudet	Inspectrice municipale	227
Joëlle Rancourt	Responsable collecte des ordures	223
Benôit Mandeville	Ingénieur forestier, Agence forêts privées	233
SPCA Abitibi-Ouest	Gestion animalière (licences, errance, nuisances, etc.)	301-7555

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

(*Activités et événements, plateaux sportifs et location de salles; vie communautaire*)

Info-Loisirs	Horaire des activités	2
Mathieu Guillemette	Directeur loisirs, culture et vie communautaire	225
Marco Desforges	Animateur en loisirs	231
Suzie Trudel	Responsable bibliothèque, culture et loisirs	275
Sylvie Paquin	Responsable bibliothèque Macamic	274
Noëlla Royer	Responsable bibliothèque Colombourg	333-5783
Centre Joachim-Tremblay	Bureau de service	234
	Restaurant	237

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec - Poste de La Sarre		333-2377
Service d'incendie		221

AUTRES SERVICES

Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-2404
Pauline Goulet	Club de la fraternité	782-4866

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet :

WWW.VILLEMAMIC.QC.CA

CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SKATEPARK ET DE JEUX D'EAU

PARTENAIRES

DIAMANT
FINANCIÈRE SUN LIFE - SERVICES FINANCIERS
JEAN-FRANÇOIS BÉLANGER INC.
CLUB LIONS DE MACAMIC
HÉCLA QUÉBEC
NORBORD INC.
DIAMANT - JEUX D'EAU
ILEC INDUSTRIES - RADIATEUR J.M.T.
DIAMANT - SKATEPARK
DMC SOUDURE
PARTENAIRES DE LA REUSSITE
DESJARDINS CAISSE DE L'ABITIBI-OUEST
CN
DÉPANNEUR L'EXPRESS
MCDONALD LA SARRE
M. JEAN-FRANÇOIS RONDEAU ET MME MARISE QUIRION
PARTENAIRES DE LA JEUNESSE
MME LINA LAFRENIÈRE
LES MARCHÉS TRADITION GRENIER
M. ROY ÉLECTRIQUE LA SARRE
BRANDSOURCE AMEUBLEMENT OUELLET
GROUPE ROBITAILLE VALEUR MOBILIERE DESJARDINS
DÉPANNEUR 111 MACAMIC
RADIUM
RLD LECLERC
CANADIAN TIRE LA SARRE
PARTENAIRES DU SENTIMENT D'APPARTENANCE
MME SUZANNE BLAIS, DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI
MÉTAL MARQUIS INC.
FROMAGERIE LA VACHE À MAILLOTTE
VARIÉTÉS COLAR INC. (CLAUDIA DENIS, PHARMACIENNE)
BMR MACAMIC
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
LES ENTREPRISES JLR
COLLABORATEURS
BURO CONCEPT LA SARRE
FERME C.J.G. STAMCO ENR.
M. DANIEL TÊTREULT
LA FERME NATURELLES
M. SYLVAIN TRUDEL
CONSTRUCTION SERGE BRÉTON INC.
JEAN COUTU - VARIÉTÉS BJS INC.
NICOL AUTO INC.
MME ANNETTE LEBEL
PROULX & GENESSE
LAROSE & LAROSE INC.
BOULANGERIE NORMÉTAL INC.
M. PIERRE DUFOUR, MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS
RESTAURANT LE SPOT
SALLE DE QUILLES CHEZ JOSÉE
PATRICK DESCARREAU, ARPENTUR- GÉOMÈTRE INC.
CHEVALIERS DE COLOMB MACAMIC
GABRIEL AUBÉ INC.
CARREAU & GINGRAS, NOTAIRES INC.
LOUIS BIGUÉ, AVOCAT

CONTRIBUTION DU MILIEU (DONS ET COMMANDITES)

135 000

125 000

115 000

105 000

95 000

85 000

75 000

65 000

55 000